

Les mesures financières reliées aux services de garde en milieux scolaires



FEESP.É | SECTEUR
SCOLAIRE

Mesures particulières	Calcul	Commentaires
30012 Enfants sur le territoire de l'île de Montréal	1572 \$	
30015 Points de services regroupant au moins 200 enfants	40 409 \$	Visé la création d'un poste d'éducatrice classe principale
30016 Points de services de petite taille		Les SG doivent avoir 50 enfants et moins d'inscrits.
30840 Aide pour l'implantation d'un nouveau service de garde	5000 \$	

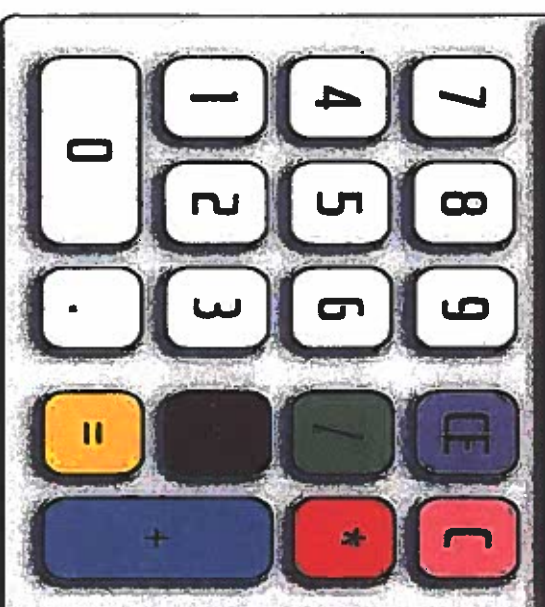
Projet d'un nouveau règlement ministériel pour les services de garde en milieu scolaire

Un projet de nouveau règlement pour les services de garde en milieu scolaire a été déposé à l'hiver. Le règlement n'est pas encore définitif.

Sachez que le projet de règlement comprend, entre autres, des plafonnements pour les contributions financières demandées aux parents, ainsi qu'un éclaircissement quant à la manière de calculer les ratios éducatrice-élèves (que le personnel en présence d'élèves). La direction serait aussi obligée de prévoir un nombre suffisant de locaux sécuritaires et adaptés pour les SG, permettant ainsi un climat favorable à l'apprentissage des enfants.



Pour être à jour sur les nouvelles concernant les services de garde, inscrivez-vous au groupe Facebook du secteur scolaire FEESP-CSN.



Les services de garde (SG) ont accès à différentes mesures financières. Certaines sont protégées et doivent être octroyées directement aux services de garde. D'autres sont dédiés aux services de garde, mais l'établissement scolaire a le choix sur la manière qu'elle pourra utiliser la subvention. Dans ce cas, sachez que vous pouvez demander à la direction le montant qui sera octroyé au service de garde étant donné qu'il a été pris en compte dans le calcul de la mesure financière.

Voici un rapide rappel des mesures financières¹

Mesures générales

Calcul

Commentaires

15012

Aide alimentaire

Selon l'indice du seul de faible revenu (ISFR)

Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires

Selon le projet déposé par l'école

Demandez à la direction quel montant sera destiné au SG puisqu'il a été pris en compte dans l'octroi de la mesure.

15029

MAO

(acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage)

26,24\$ multiplié par le nombre d'élèves

18012

19011

Financement par enfant inscrit et présent sur une base régulière

Pour les 99 premiers = 794\$ par enfant régulier
Du 110^e au 199^e = 646 \$ par enfant régulier
À partir du 200^e = 439 \$ par enfant régulier

Allocation supplémentaire liée aux EHDAA : Demandez à la direction quel montant sera destiné au SG puisqu'il a été pris en compte dans l'octroi de la mesure.

Allocation supplémentaire liée aux enfants du préscolaire

Les enfants de 4 ans à demi-temps 1 572 \$

Les enfants de 4 ans à temps plein 786 \$ + 728 \$

(Mesure protégée) Cette mesure a comme objectif de permettre un ratio d'une éducatrice pour 17 élèves

30013

Journée pédagogique et semaine de relâche

Journée pédagogique : 8,46 \$ par jour
Semaine de relâche : 4,01 \$ par jour

30017

Temps de concertation, de planification et de préparation

(Mesure protégée) Cette mesure vise à permettre au personnel en SG d'assurer l'entretien avec les parents, avec le personnel de l'école et avec d'autres intervenantes et intervenants.



Mesures particulières

Commentaires

11024

Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants fréquentant les classes de maternelle 4 ans temps plein, en classes et au service de garde

Demandez à la direction quel montant sera destiné au SG puisqu'il a été pris en compte dans l'octroi de la mesure.

1. Voir les règles budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 du ministère de l'Éducation (août 2021).